



toute notre expertise à votre service

CCN

1285

3090

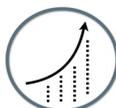
## CONTRATS DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE

Gérer les contrats de travail

14 heures - 780 €



à distance



9,2 /10 (7 avis)



Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

### PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable d'une structure de spectacle vivant - Directrice/directeur artistique - Intermittent du spectacle - Toute personne chargé/e de la gestion du personnel.

### PRE-REQUIS

Etre en charge de la gestion du personnel, de la négociation des contrats de droit privé ou de leur contrôle.

Utiliser les conventions collectives du spectacle (idcc1285 et 3090).

### OBJECTIFS

- Comprendre et maîtriser le cadre d'embauche des intermittents du spectacle
- Connaître l'ensemble des mentions obligatoires à faire apparaître sur un contrat
- Rédiger un contrat de travail conforme à la réglementation en vigueur
- Eviter les risques de contentieux liés à la rédaction du contrat

### CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 24/03/2025

- Les parties au contrat
  - L'intermittent du spectacle : salarié - freelance - amateur - bénévole
  - L'employeur d'intermittents du spectacle : les pré-requis pour embaucher un intermittent du spectacle et les conditions
- La nature du contrat de travail des intermittents du spectacle
- Conditions de recours au CDDU et ses limites
- Motif et objet du contrat
- La durée du contrat
- La période d'essai
- Le temps et les horaires de travail :
  - temps de travail effectif
  - temps de repos
  - horaires de travail
- La fonction, qualification et rémunération :
  - grille de rémunération applicable
  - salaire au cachet, à l'heure ou mensualisé
  - primes et avantages en nature
- Lieu de travail : quel lieu de travail mentionner au contrat
- Les autres principales mentions du contrat :
  - Clause de captation
  - Congés payés
  - Retraite et prévoyance complémentaires
  - Assurance chômage
- Les formalités d'embauche :
  - DPAE
  - signature du contrat
  - transmission au salarié, etc
- Les risques d'un recours non-conforme au CDDU :
  - requalification en CDI
  - dommages-intérêts, etc.
- La fin du contrat de travail :
  - le terme du contrat
  - les cas de rupture anticipée



Mis à jour 24/03/2025

Copyright CAGEC©